PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-02

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 30 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-02.
- Les objectifs du règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-02 sont d'encadrer la démolition de certains types d'immeubles, ainsi que d'encadrer la démolition d'immeubles patrimoniaux.
- Ce règlement touche l'ensemble du territoire de la municipalité.
- Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 12 avril 2023.
- Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 215, rue Beaulieu à Padoue, aux heures normales d'ouverture.
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Padoue, ce 13 avril 2023.

Alain Thibault
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint